

mardi 13 septembre 2011

## L'OPCA FAFIEC et l'Etat signent un accord financier d'Action de Développement de l'Emploi et des Compétences en région Midi-Pyrénées

### >> Communiqué de presse

**L'OPCA de la Branche des métiers de l'informatique, de l'ingénierie, du conseil des études, des foires, salons, congrès et traductions s'engage, en partenariat avec l'Etat, en faveur du développement des compétences en région Midi-Pyrénées.**

**Une mobilisation au service du développement des compétences régionales.**

Une aide financière de près de 400 000 euros doit ainsi permettre d'accompagner les projets de formation de l'ensemble des entreprises de la région Midi-Pyrénées. Et tout particulièrement les entreprises de la filière Aéronautique Espace Systèmes Embarqués (AESE).

Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont souhaité accompagner les acteurs économiques de la région sur l'ensemble des questions liées à la sécurisation des parcours professionnels, à la mobilité interne/externe, au maintien et au développement de l'emploi et des compétences.

Ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité de l'accord cadre 2010-2012, signé en partenariat avec l'Etat, sur le thème du développement de l'emploi et des compétences en région Midi-Pyrénées. Il s'appliquera à l'ensemble des formations se terminant au plus tard le 31 décembre 2011.

**L'objectif ?** Accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement et de professionnalisation des compétences.

## 100% des coûts pédagogiques pris en charge

« En tout, près de 2 000 entreprises sont concernées par ce dispositif. Si les acteurs de la filière AESE sont particulièrement ciblés, tous les salariés de la Branche en région Midi-Pyrénées sont concernés. Sous réserve que les projets de formation répondent à tous les critères d'éligibilité, ce sont près de 70 salariés qui pourront bénéficier de ce financement complémentaire », explique Amélie Leclercq, Responsable adjointe de l'antenne Sud-Ouest de l'OPCA FAFIEC.

Les projets concernés par cet accord interviennent en complément des actions de formation financées par l'OPCA FAFIEC au titre du plan de formation.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge à 100 % pour les actions de formation dont l'objectif répond à l'un des critères suivants :

- la montée en compétences et en qualification sur des problématiques dites de « nouvelles technologies »,
- l'adaptation aux évolutions de marché vers des compétences stratégiques pour l'entreprise,
- la reconnaissance et la valorisation des acquis professionnels.

Pour bénéficier de ce dispositif, les entreprises peuvent s'adresser directement à leur conseiller FAFIEC afin de les accompagner dans la constitution de leur projet.

### **Pour en savoir plus**

- [Sur les critères d'éligibilité,](#)
- [Sur le dispositif ADEC.](#)

**Contact presse :** Myriame Zernadji – [mzernadji@fafiec.fr](mailto:mzernadji@fafiec.fr) - 01 77 45 96 44

#### **\*A PROPOS DU FAFIEC**

Créé en 1989 sous l'impulsion des partenaires sociaux, le FAFIEC est l'organisme paritaire collecteur agréé de l'informatique, de l'ingénierie, du conseil, des foires, salons, congrès et traduction. Son rôle est de financer de manière mutualisée des actions de formation pour les entreprises, mettre en œuvre les priorités de formation définies au niveau de la Branche, conseiller et accompagner les entreprises dans leur politique de formation, notamment les TPE et PME. Le FAFIEC, c'est aujourd'hui :

50 000 entreprises cotisantes,

225 millions de collecte annuelle.